

FEUILLE 2

LES MODALITES DE FINANCEMENT ET LES 3 GUICHETS DE SOUTIEN

Présentation du dispositif transitoire du Fonds (<http://fspme.agencecipme.ci/>)

Modalités de financement dans la phase transitoire

En capitalisant l'expérience de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) dans la gestion administrative et financière de Fonds et dans la mise en œuvre des financements au profit des PME et au regard de l'expérience de l'Agence Côte d'Ivoire PME (ACIPME) dans l'accompagnement des PME, le montant total alloué à la phase transitoire est fixé à 10% maximum du montant total de la dotation initiale cible du Fonds, soit 15 milliards de F CFA. Pour la phase transitoire, les interventions du FSPME COVID-19 se feront à partir de trois (03) guichets tenant compte des trois (3) catégories des PME.

Guichet 1 : Subvention

- Objet : apporter, sous forme de subvention salariale directe, un soutien aux employés des micro entreprises fortement fragilisées par la pandémie afin de sauvegarder les emplois et soutenir la reprise des activités ;
- Dotation maximum du Guichet : 3 milliards de FCFA ;
- Critères de calcul du soutien par entreprise : 2 mois de salaire au SMIG pour 4 employés déclarés ;
- Montant maximum par entreprise : 500 000 FCFA.
- Bénéficiaires cibles : les **microentreprises**, c'est-à-dire les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 30 millions
- Modalités de mise à dispositions des ressources : Virement bancaire du FSPME à l'entreprise ;
- Conditions d'accès :
 - Être une microentreprise de droit ivoirien impactée par la crise du Covid-19 ;
 - Être à jour de ses cotisations sociales et de ses obligations fiscales au 31 décembre 2019 ;
 - Disposer d'un plan de réembauche des employés qui auraient été licenciés ou mis en chômage technique et s'engager à ne pas en licencier d'autres jusqu'au 31 décembre .2020 ;
 - N'avoir jamais bénéficié de financement de la part du FSPME.

Guichet 2 : Prêt à taux zéro

- Objet : Octroyer des prêts directs sans intérêts, pour financer le Besoin en Fonds de Roulement des PME impactées par la crise ;
- Dotation maximum du Guichet : 4 milliards de FCFA ;
- Montant maximum du prêt :
Au titre des microentreprises : 5 millions de FCFA ; Au titre des petites entreprises : 10 millions de FCFA.
- Bénéficiaires cibles : les microentreprises et les petites entreprises, c'est-à-dire les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 150 millions de FCFA ;
- Caractéristiques du prêt
 - Durée : dix-huit (18) à trente-six (36) mois, dont huit (8) mois de différé (capital et intérêts) ;
 - Taux d'intérêt de sortie : 0% TTC.
- Conditions d'accès :
 - Avoir un plan viable de maintien ou de relance de l'activité ;
 - Etre une PME de droit ivoirien avec un chiffre d'affaire inférieur à 150 millions de FCFA ;
 - S'engager à maintenir les emplois ou disposer d'un plan de réembauche ;
 - N'avoir jamais bénéficié de financement de la part du FSPME ;
 - Disposer d'un plan de décaissement et d'utilisation des ressources.

Guichet 3 : Prêt à taux réduit

- Objet : Financer les besoins en fonds de roulement des PME impactées par la crise ;
- Dotation maximum du Guichet : 8 milliards de FCFA ;
- Montant maximum du prêt :
Au titre des petites entreprises : 15 millions de FCFA ; Au titre des moyennes entreprises : 100 millions de FCFA ;
- Bénéficiaires cibles : les petites entreprises et moyennes c'est-à-dire les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 30 millions de FCFA et 1 milliard ;
- Caractéristiques du prêt
 - Durée : dix-huit (18) à trente-six (36) mois, dont huit (8) mois de différé (capital et intérêts) ;
 - Taux d'intérêt de sortie : 2,5% TTC.
- Conditions d'accès :
Avoir un plan viable de maintien ou de relance de l'activité / S'engager à maintenir les emplois ou disposer d'un plan de réembauche / N'avoir jamais bénéficié de financement de la part du FSPME / Disposer d'un plan de décaissement et d'utilisation des ressources.